



Assemblée générale

Distr. limitée
23 mars 2016
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Trente et unième session

Point 3 de l'ordre du jour

Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

Fédération de Russie : amendement au projet de résolution A/HRC/31/L.9/Rev.1

31/... Droits de l'enfant : les technologies de l'information et de la communication et l'exploitation sexuelle des enfants

Remplacer le paragraphe 23 par le libellé suivant :

23. *Prie* le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme d'établir un rapport sur ce thème, en étroite coopération avec toutes les parties concernées, y compris les États, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, les autres organes et organismes compétents des Nations Unies, les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, les organisations régionales et les organes chargés des droits de l'homme, la société civile et les institutions nationales des droits de l'homme, et de présenter ce rapport au Conseil des droits de l'homme à sa trente-quatrième session, en vue de fournir des informations pour le débat annuel d'une journée sur les droits de l'enfant.

